

Vie des territoires

Le rendez-vous des élus

Le plan Avenir montagnes se concrétise

Deux mois après sa présentation par le Premier ministre, Jean Castex, le plan Avenir montagnes entre dans sa phase de démarrage. Une circulaire du 15 juillet consacre sa première mesure : la création d'un fonds Avenir montagnes, doté de 331 millions d'euros sur deux ans et financé pour moitié, du moins pour son volet investissements, par les régions.

Les préfets coordonnateurs de massif ont reçu du Premier ministre, le 15 juillet, la boussole qui guidera leur décision d'attribuer ou non à des projets de massifs les crédits du plan Avenir montagnes. Annoncé le 27 mai pour transformer une économie de la montagne plombée par la crise sanitaire, ce plan, doté de plus de 650 millions d'euros sur deux ans, prévoit - c'est la première de ses 14 mesures - la création d'un fonds Avenir montagnes de 331 millions d'euros pour les années 2021 et 2022.

Ce fonds se décline en deux axes, avec un premier volet d'accompagnement de 31 millions d'euros. Avenir montagnes ingénierie est « porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et consacré à l'accompagnement d'une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition, explique Jean Castex. Il fait l'objet d'une instruction dédiée de la part du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ».

Le deuxième axe, quant à lui, vient soutenir l'investissement à hauteur de 300 millions d'euros. « Ce volet « investissement » inclut une enveloppe de 10 millions d'euros consacrée à la réalisation et la restauration de 1 000 kilomètres de sentiers ainsi qu'à la protection de la biodiversité ».

Transport, rénovation...

Ce fonds financera « des projets d'équipements et d'investissements portés par les collectivités territoriales ou par d'autres acteurs de massifs, permettant de valoriser les atouts des territoires de montagne dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente, en lien avec les trois axes du plan Avenir montagnes : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ; accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ; dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ». »

Et le Premier ministre de citer des projets de « développement d'équipements touristiques durables liés à la diversification selon deux ou quatre saisons ; de modernisation des

équipements permettant la pratique d'une activité de neige ; de développement des mobilités du premier (ou du dernier) kilomètre, y compris des mobilités de transport par câble, ou de la sécurisation d'infrastructures ; de rénovation de certains hébergements touristiques, de rénovation ou de modernisation des établissements thermaux et centres de bien-être ainsi que de mise en valeur du patrimoine historique, naturel et bâti des stations thermales. »

Les préfets coordonnateurs porteront une attention particulière à l'empreinte carbone des projets, à leurs conséquences en termes d'artificialisation et à leur impact sur la biodiversité, « conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050 ».

Un financement État-régions à 50/50

Ce volet investissements du fonds Avenir montagnes a vocation à être financé à parts égales entre l'État et les régions, « pour un total de 300 millions d'euros pour 2021 et 2022 ». « Pour l'État, une enveloppe issue du plan de relance de 150 millions d'euros au bénéfice du Fonds national d'aménagement durable du territoire (FNADT) sera mobilisée pour 2021 et 2022, selon une répartition entre les six massifs métropolitains ».

Des discussions doivent être engagées entre les préfets coordonnateurs de massifs et les exécutifs régionaux « afin d'adopter un protocole d'accord confirmant leur engagement à hauteur de la contribution de l'État ». Les départements pourraient être aussi sollicités. « Les protocoles d'accord devront parvenir au ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr et montagnes@anct.gouv.fr) pour le 30 septembre 2021 au plus tard, avec une liste de projets prêts à démarrer ».

Dernière précision : « Ces protocoles d'accord seront ensuite réintégrés par voie d'avenant aux contrats de plan interrégionaux État-régions (CPIER) de massif 2021-2027 en 2022. » ■

Ludovic Galtier

Annonces légales

JURASSIC FARM
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : La Ferme du Mont Robert
39260 MOIRANS EN MONTAGNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOIRANS EN MONTAGNE 15/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JURASSIC FARM
Siège social : La Ferme du Mont Robert - 39260 MOIRANS EN MONTAGNE
Objet social : L'hébergement touristique en gîtes et studios, hébergements insolites en HLL, de courte durée, les prestations de services para-hôtelières ; petite restauration, vente de produits régionaux et de la ferme, épicerie de première nécessité ; activités récréatives, de loisirs ; de détente (en sous-traitance) ; accueil de séminaires, stages et formation ; maraîchage en micro-ferme.

JANEY AEROGOMMAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 euro
Siège social : 451, Route de Sellières, 39230 MANTRY
830 447 439
RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « fabrication et vente d'articles de décoration » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

LLL JANEY

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 451, Route de Sellières, 39230 MANTRY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MANTRY du 14 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LLL JANEY
Siège social : 451, Route de Sellières, 39230 MANTRY

Objet social : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Eventuellement la construction d'immeubles à usage professionnel, commercial ou d'habitation. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. La société pourra accorder sa caution ou sa caution hypothécaire, et plus généralement donner toute garantie, dès lors que cette décision sera prise en assemblée générale.
Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Anthony JANEY demeurant 451, Route de Sellières, 39230 MANTRY

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis,

REMY JOLY CONSULTANT

Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 28 Rue Edgar FAURE, 39600 PORT LESNEY
397 553 645
RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération, en date du quinze juin deux mille vingt-et-un, l'associé unique par Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé de la dissolution anticipée de la société.

Pour avis
Le Président

CAPELLI-DORNIER

Société par actions simplifiée au capital de 64 260 euros
Siège social : 1 A Rue de la Fresse 39300 ST GERMAIN EN MONTAGNE
625 870 415
RCS LONS LE SAUNIER

Par décision de l'AGE du 30/06/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme DORNIER Aline 1A Rue de la Fresse 39300 ST GERMAIN EN MONTAGNE, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de LONS LE SAUNIER.

HOLDING JURA RESTAURATION

SARL au capital de 2 000 €
Siège Social : 19 Rue du Sauveur - 39130 CLAIRVAUX-LES-LACS
814 995 312 -
RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 19 Rue du Sauveur - 39130 CLAIRVAUX-LES-LACS au 23 Grande Rue - 39130 CLAIRVAUX-LES-LACS, et ce à compter du même jour. La société ne conservant aucune activité à l'ancien siège. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt au GTC de LONS LE SAUNIER.

La Présidente

Office CERRI

Notaires Associés à POLIGNY (Jura)

Svt délibération de l'AGE de la SCI C3G, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 € et le siège est à SAINT LOTHAIN (Jura) 6 Rue de Champeau imm. RCS LONS LE SAUNIER ss le n°SIREN 834 767 501, dressé par Me Perrine CERRI, notaire à POLIGNY (Jura) le 15/07/2021, Enrg au SPFE LONS LE SAUNIER l le 21/07/2021 Dos 35041/2021 Réf 3904P01 2021 N00573, en présence de tous les associés, le siège social a été transféré à POLIGNY (Jura) 4 Rue du Collège à compter du 15/07/2021 et Mme Sandrine Francine Valérie LAMOUREUX dmt à SAINT LOTHAIN (Jura) 6 Rue de Champeau a été nommée en qualité de co-gérant de la sté pour une durée non limitée à compter du 15/07/2021.

Pour unique insertion, Me CERRI

Envoi en possession

En l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à LONGWY-SUR-LE-DOUBS du 8 décembre 2006, dont le procès-verbal a été déposé le 21 juillet 2021

Mademoiselle Suzanne Marie Louise BARRAUX, en son vivant retraitée, demeurant à LONGWY-SUR-LE-DOUBS (39120) 12-14 rue du pont.

Née à LONGWY-SUR-LE-DOUBS (39120), le 6 avril 1936.

Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Décédée à LONGWY-SUR-LE-DOUBS (39120) (FRANCE), le 20 juin 2021.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique RUEZ 13 rue Macédonio Melloni 39100 DOLE.

Pour avis,
SELARL RUEZ & ASSOCIES
13, Rue Macédonio Melloni
39100 DOLE

JURASSIC FARM

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : La Ferme du Mont Robert
39260 MOIRANS EN MONTAGNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOIRANS EN MONTAGNE 15/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JURASSIC FARM
Siège social : La Ferme du Mont Robert - 39260 MOIRANS EN MONTAGNE
Objet social : L'hébergement touristique en gîtes et studios, hébergements insolites en HLL, de courte durée, les prestations de services para-hôtelières ; petite restauration, vente de produits régionaux et de la ferme, épicerie de première nécessité ; activités récréatives, de loisirs ; de détente (en sous-traitance) ; accueil de séminaires, stages et formation ; maraîchage en micro-ferme.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur BOURGEOIS, demeurant 2 Route de Chemaudin - 25770 FRANCOIS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONSLE SAUNIER ;

Pour avis - La Gérance

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. MAITRE Jean, Paul, Louis décédé le 07/12/2019 à Nozeroy (39) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218059742/JG.

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. MOISSONNIER Christophe Philippe décédé le 22/03/2017 à Arbois (39) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218060897/JG.

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. RAULT veuve NAVEZ Simonne, Marie, Louise décédée le 11/10/2017 à Bletterans (39) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218060918/JG.

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. REBILLARD-CA-DIOU Paul, Pierre décédé le 04/11/2016 à CHAUSSEIN (39) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218065613/JG.

EURL DAMIEN LANGUILLE

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros
Siège social : 6 bis, Rue du Tilleul
70190 BOULT
531 439 479 RCS VESOU

Par décision du 01/07/2021, l'associé unique a transféré le siège social au 11, rue Principale, 39350 SALIGNY à compter du 01/07/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VESOU sous le numéro 531 439 479 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.
Gérance : Monsieur Damien LANGUILLE, demeurant 11, rue Principale, 39350 SALIGNY.

Pour avis. La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POLIGNY du 26/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée (associé unique).
Dénomination: PESSOA JULIEN.
Siège: 72 Grande rue 39800 POLIGNY.
Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de jeux vidéo ; vente de jeux vidéo neufs et d'occasion ; Vente de figurines, goodies et jeux ; Vente de produits dérivés de type papeterie, vêtements, posters, livres mangas ; Vente de consoles neuves et d'occasion.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. Capital : 5 000 euros.
Gérance : Monsieur Julien PESSOA, demeurant 7 rue des Jonquilles 39800 BRAI-NANS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
La Gérance

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant procès-verbal de l'AGE du 19.07.2021 de la SARL (Société à associé unique) DARRIGADE au capital de 7.000 €, immatriculée au RCS de Lons le Saunier (39000) sous le n°482106416 dont le siège est à MONT SOUS VAUDREY (39380) 17 Bis rue Louis Guillaume, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 juillet 2021 et sa mise en liquidation.

Il a été nommé comme liquidateur, Monsieur Daniel DARRIGADE, élisant domicile à MAISOD (39270) 785 Lotissement du Mont du Cerf, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER. Le siège de la liquidation est fixé en l'office notarial SAS JURISNOTAIRES 13 rue Louis Rousseau à LONS LE SAUNIER, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis.

Annonces légales

LA BOITE A REVES

SARL à associé unique en liquidation au capital de 3 000 €
Siège social : 39120 CHAUSSIN - 18 rue du Stade
R.C.S. LONS LE SAUNIER 841 600 240
Avis de dissolution publié dans le présent journal du 12.02.2021
M. Stéphane STISI liquidateur de la société, a réuni le 14.06.2021 l'assemblée de clôture de liquidation de cette société.
Ladite assemblée a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture définitive de liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

SCP Pascal LECLERC
Mandataire Judiciaire
6 Rue Rouget de Lisle
39000 LONS LE SAUNIER
RCS LONS LE SAUNIER :
441 331 758

DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

Par décision en date du 14 Février 2020, le Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER a décidé la désignation en qualité d'administrateurs provisoires de :
- Maître Christophe ROUMEZI, Mandataire Judiciaire, domicilié 9 Bis Rue de New York 38000 GRENOBLE
- Maître Dominique MASSELON, Mandataire Judiciaire, domicilié 16 Rue Général Mangin 38100 GRENOBLE
Toute correspondance doit être adressée au siège de la Société à l'adresse ci-dessus indiquée, alors que tous actes et documents relatifs à l'administration provisoire devront y être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatives relatifs à l'administration provisoire est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER

Pour avis

ETUDE DE MAITRES RAULT, BAS ET CLERC-BARNABÉ,
NOTAIRES ASSOCIÉS A LONS LE SAUNIER (JURA),
21 BIS RUE ROUGET DE LISLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Elise CLERC-BARNABÉ, Notaire à LONS-LE-SAUNIER, le 3 juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : S.J.L.
Le siège social est fixé à : LONS-LE-SAUNIER (39000), 10 rue Rouget de Lisle
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en intégralité en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Mme Stéphanie GERMAIN demeurant à GEVINGEY (39570), 13 rue du Platane.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER

Pour avis
Le notaire.

SCP Pascal RAULT, Christophe BAS et Elise CLERC-BARNABÉ
Notaires à LONS LE SAUNIER (39000)
21 bis rue Rouget de Lisle

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès le 8 mai 2021 de Monsieur Yoann Hubert José BOUILLET, Maître Pascal RAULT, notaire à LONS LE SAUNIER, est chargé du règlement de la succession. Il est précisé qu'il existe un testament olographe instituant des légataires universels.
Les oppositions éventuelles à l'exercice de leurs droits par les légataires universels, seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé dans le délai d'un mois.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 26-07-2021 à LA CHAILLEUSE, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée. Dénomination : S.A.S VICHOT HERVE. Capital : 7.900 €. Siège : 1 Rue de la Vallée - ESSIA - 39270 LA CHAILLEUSE. Objet : Achat, vente, négoce de tout bétail vif et notamment bovins, équidés, ovins. Durée : 50 ans. Président : VICHOT Hervé, demeurant 1 Rue de la Vallée - ESSIA - 39270 LA CHAILLEUSE. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions des actionnaires. Chaque action donne droit à son détenteur une voix. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. Immatriculation : RCS de Lons-le-Saunier.

Pour avis
Le Président

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE

LA COOPERATIVE BEURRIERE DU VAL DE MIEGES
Société à capital variable
Siège social : Beurrierie - 3 route de Longcochon 39250 NOZÉROY
Agrée N°39-631 SIRET : 77840772600018

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre Assemblée Générale Ordinaire se réunira le :
Mardi 7 septembre 2021 à 10 heures
Salle Polyvalente de Nozeroy
Ordre du jour :
1) Rapport du Président et du Conseil d'Administration, Présentation des comptes, Rapport du Commissaire aux comptes et Approbation des Comptes
2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3) Quitus aux administrateurs
4) Dotation des réserves obligatoires
5) Dotation des réserves libres
6) Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
7) Remplacement d'un administrateur (poste à pourvoir)
8) Constatation de la variation du capital social
9) Allocations globales pour l'indemnisation des administrateurs
10) Conventions particulières
11) Document relatif aux informations sur le prix
12) Pouvoirs pour les formalités
13) Questions diverses.
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15ème jour précédant l'assemblée générale, des rapports du Conseil d'administration, du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration, Le Président, François VUILLEMIN

Pour insertion,
Le notaire

SCI GILLES - ALAIN

Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : 32 Grande Rue
39350 ROMAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BESANCON du 28/07/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : GILLES - ALAIN
Siège social : 32 Grande Rue 39350 ROMAIN
Objet social :
- l'acquisition directe ou par voie de crédit-bail immobilier, d'échange, apport, de construction ou autrement, d'immeubles bâtis et/ou non bâtis et/ou de droits immobiliers à usage commercial, industriel, professionnel ou d'habitation en vue de leur exploitation par bail, location ou autrement.
- l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous location ou autrement desdits immeubles dont elle est propriétaire, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers situés en France et à l'étranger.
- Toutes divisions, transformations, aménagements et appropriations desdits biens immobiliers ainsi que de l'édification de toute construction, - et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement, à l'objet social ou pouvant en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale et notamment hypothécaire de l'immeuble ou caution hypothécaire pour garantir les prêts et les financements en capital ou en comptes d'associés apportés à la société pour la réalisation de l'objet social principal.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de LONS LE SAUNIER
Capital social : 300 euros, constitué uniquement en numéraire
Gérance : Gilles FLAMBRY demeurant 32 Grande Rue - 39350 ROMAIN
Alain BELOT demeurant 32 Grande Rue - 39350 ROMAIN
Agrément : Les cessions de parts sont librement cessibles uniquement entre les associés, ou au profit de leurs descendants, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.
Immatriculation de la Société au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis,
La Gérance.

INSERTION AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VRÉGILLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VRÉGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 12 juillet 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.
ENTRE :
Madame Chantal NARDIN, Bibliothécaire, et Madame Christiane Gilberte Jacqueline MENOUX, Retraitée, demeurant ensemble à BELLENEUVE (21310) 3, rue Chevreul.
Madame NARDIN est née à CHAGNY (71150) le 28 janvier 1960.
Madame MENOUX est née à VILLETTE-LES-ARBOIS (39600) le 1er mars 1951.
Mariées à la mairie de BELLENEUVE (21310) le 6 décembre 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Madame NARDIN est de nationalité française.
Madame MENOUX est de nationalité Française.
Résidentes au sens de la réglementation fiscale.
Bien apporté
Apport d'un bien propre
Madame Christiane Gilberte Jacqueline MENOUX déclare apporter à la communauté constituée entre elle et Madame Chantal NARDIN, ainsi qu'il est énoncé ci-dessus, un bien immobilier ci-après désigné, qui lui appartient en propre partie pour l'avoir reçu par successions et partie par suite de l'acquisition qu'elle en a faite à titre de licitation, conformément à l'article 1408 du Code civil qui dispose : « L'acquisition faite, à titre de licitation ou autrement, de portion d'un bien dont l'un des époux était propriétaire par indivis, ne forme point un acquêt, sauf la récompense due à la communauté pour la somme qu'elle a pu fournir. »
Désignation : À VILLETTE-LES-ARBOIS (JURA) 39600, 5 rue de la Chaux. Section ZE N° 152, lieudit 5 rue de la Chaux, surface 00 ha 32 a 06 ca.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire

SELARL BARDET LHOMME
Société d'avocats inscrite au barreau du Jura

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE FILLOD AGRI TP

Siège social : 550 Rue des Buis - Avenans - 39320 ANDELOT-MORVAL
R.C.S. LONS-LE-SAUNIER n°833 721 020

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27/07/2021, les associés de la Société A Responsabilité Limitée FILLOD AGRI TP ont décidé :
- d'augmenter le capital social pour le porter à 20 000 €
- d'agréer Madame FILLOD Claire comme associée et la nommer cogérante, demeurant 550 Rue des Buis - Avenans - 39320 ANDELOT-MORVAL, - modifier l'objet social pour ajouter une activité de transport de marchandises et matériaux et la location de matériels inférieurs ou supérieurs à 3,5 T, et la démolition de bâtiment ou autres.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 9 décembre 2007,
Madame Monique Thérèse Marie CLERE, demeurant à ARBOIS (39600) 23 rue de l'Hôpital EHPAD ERMITAGE. Née à CRAMANS (39600), le 18 janvier 1928. Décédée à ARBOIS (39600) (FRANCE), le 30 janvier 2021. A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Franck ARMAND, Notaire à ARBOIS (39600), 1 bis Avenue Leclerc, le 22 juin 2021, et l'acte constatant que le légataire remplit les conditions de sa saisine a été dressé par Maître Franck ARMAND le 27 Juillet 2021
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Franck ARMAND, notaire susnommé chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 39063, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de LONS LE SAUNIER de l'expédition du Contrôle de la Saisine
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Le Notaire

TRANSPORTS GUYOT

Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 4 bis rue de l'Etang 39700 LA BRETENIERE
883 107 138
RCS LONS-LE-SAUNIER

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15/12/2020 a pris acte de la démission de Frédéric GUYOT, demeurant 34 rue Fontaines 39700 CHATENOIS de ses fonctions de Directeur Général à compter du 15/12/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

BORROD PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 545 000 euros
Siège social : 4 route de Lapeyrouse Louvenne, 39320 VAL SURAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAL SURAN du 27 juillet 2021, il a été constituée une société par actions simplifiée dénommée BORROD PARTICIPATIONS
Siège : 4 route de Lapeyrouse Louvenne, 39320 VAL SURAN
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 545 000 euros
Objet : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements et industries existantes ou à créer, françaises ou étrangères, de production, de commercialisation ou de prestations de services dans tous secteurs économiques; la gestion de titres et valeurs mobilières y afférents ; toutes prestations de services commerciaux à toute société ; la définition de la stratégie de son groupe et de ses filiales, la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales ;
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Gérard BORROD demeurant 4 Route de Lapeyrouse - Louvenne, 39320 VAL-SURAN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

POUR AVIS
Le Président

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

LDS 39

SAS au capital de 384 000 €
Siège social :
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
036 750 156
RCS LONS-LE-SAUNIER

AVIS

Aux termes des décisions unanimes du 09/07/2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Fabrice RAHARI-JAONA de ses fonctions de Directeur général avec effet au 10/07/2021, minuit, et ont décidé de nommer en remplacement M. Maxime MOINE, demeurant 18, boulevard de Troyes- Villa 2 - 21240 TALANT, en qualité de Directeur général à compter du 11/07/2021, 0 heure.

Pour avis.

MDJ HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 6 200 euros
Siège social : 17 Avenue Edouard Herriot 39300 CHAMPAGNOLE
SIREN 880 811 518
RCS LONS LE SAUNIER

En complément de l'annonce parue le 16 juillet 2021 et aux termes d'une décision en date du 01/06/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à toutes activités d'agent commercial dans les domaines de la menuiserie d'intérieur, extérieure, aménagement intérieur, cuisiniste et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS - Le Président

JURA SANS PERMIS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000,00 euro
Siège social : 105 rue Charles Sauriat Zac en Bercaille
39000 LONS LE SAUNIER
844 919 175 RCS

Suivant décisions de l'associé unique du 26 juillet 2021 :
- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.
Pour avis, la Gérance

ETABLISSEMENTS PERNIN SERGE

Société par actions simplifiée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : 38 Rue Saint Désiré,
39000 LONS LE SAUNIER
327.467.734
RCS LONS LE SAUNIER

Suivant délibération du 28 juillet 2021, l'Assemblée Générale Mixte, à effet du même jour :
- a décidé de transférer le siège social du 38 Rue Saint Désiré, 39000 LONS LE SAUNIER au 706 Rue du Docteur Jean Michel, 39000 LONS LE SAUNIER.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
- a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Serge PERNIN, demeurant 706 Rue du Docteur Jean Michel, 39000 LONS LE SAUNIER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 706 Rue du Docteur Jean Michel, 39000 LONS LE SAUNIER.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

INSERTION-CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Morgane PLOUZNIOFF, Notaire, en qualité de suppléante de l'Office Notarial de Me Danielle NARGAUD, notaire à SAINT-CLAUDE (Jura), 3 bd de la République, soussignée, CRPCEN 39049, le 16 juillet 2021, il a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre M.Thierry Jacques Daniel DUNOD, retraité, et Mme Marie-Christine Rose COCHON, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-CLAUDE (39200), 4 bd de la République, M. né à SAINT-CLAUDE (39200) le 30 août 1953, et Mme née à SAINT-CLAUDE (39200) le 8 août 1951, mariés à la mairie de SAINT-CLAUDE (39200) le 26 juillet 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans changement depuis, tous deux de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

PAILLARD LABELLE

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 10, Chemin des Alamans,
39270 ORGELET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORGELET du 20/07/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : PAILLARD LABELLE
Siège social : 10, Chemin des Alamans, 39270 ORGELET
Objet social : Acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, construction pour son compte de tous immeubles, administration, gestion et exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont la société sera propriétaire, ainsi que l'aliénation de ceux devenus inutiles à son objet.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mr Philippe PAILLARD et Mme Nadine LABELLE demeurant : 44, Rue de la Tisserie - 39270 ORGELET
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant les trois quarts au moins des parts sociales des associés ayant le droit de vote.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis, La Gérance

EARL DE LA VALLEE DE LA VEZE

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 55 500 euros
Siège social : 1 route de Taxenne
39 350 ROUFFANGE
RCS LONS LE SAUNIER
325 203 925

L'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2021 a accepté la démission de Madame Marie-Claude COURTOIS, demeurant 11 rue du Four - 39 350 ROUFFANGE, de ses fonctions de cogérante.

Pour avis. La Gérance.

Connectez-vous sur www.juragricole.com
et retrouvez vos annonces légales en ligne

Il est temps de retrouver vos sorties préférées !

L'occasion est parfaite pour organiser de nouveau une sortie culturelle en famille ou entre amis.

Carte MOISSON
Le plus à l'adhérent

Rendez-vous sur www.carte-moisson.fr

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole
et Rural